
DECISION DU PRESIDENT DP2022-18

Subvention pour la journée pédagogique suite jeu concours : le geste tri, un geste solidaire pour la planète et le handicap !

Vu les statuts du SMICTOM LGB,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DL2020-26 du 30 juillet 2020 portant délégations de compétences au Président,

Vu le règlement du jeu concours : le geste tri, un geste solidaire pour la planète et le handicap

Dans le cadre de ses missions de prévention et notamment du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), le SMICTOM LGB a organisé auprès des écoles primaires volontaires un jeu concours pour sensibiliser les enfants et les parents sur l'importance du geste tri.

Suite à l'invitation à participer au jeu concours, cinq écoles primaires se sont portées volontaire pour participer sur la période de septembre à décembre 2021.

Au vu des résultats, l'école de Xaintrailles a obtenu le prix qui est une journée pédagogique comprenant la location d'un bus, la visite du site d'enfouissement de Monflanquin et une chasse au trésor au sein de la bastide de Monflanquin qui correspond à un montant de 437 €.

Vu l'attestation de la Mairie de Xaintrailles s'engageant à prendre en charge les frais de la sortie scolaire du 20 juin 2022,

Le Président :

ARTICLE 1ER : Décide d'octroyer à la commune de Xaintrailles une subvention de 437 € pour financer la journée pédagogique (Atelier Chasse au trésor pour 42 € et transport en bus pour 395 €).

A Aiguillon, le 10 Mai 2022

Le Président,

Alain LORENZELLI